

## FICHE TECHNIQUE

### **Colorant poudre BRUN CAMEL E150c réf. CB-C50-P**

#### **APPELLATION LEGALE**

Statut UE (Règlement CE  
n°1333/2008) :

Colorant: E150c; colorant: caramel ammoniacal; colorant: caramel ammoniacal E150c

#### **CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Profil Aromatique : Légère odeur de caramel  
Aspect : Poudre  
Couleur : Brun foncé  
Tonalité colorante : Caractéristique du caramel E150c

#### **APPLICATION**

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008)

#### **COMPOSITION**

Agent(s) colorant(s) : Caramel obtenu par action contrôlée de la chaleur sur le glucose, en présence d'hydroxyde d'ammonium et séché par atomisation sur support maltodextrine  
Supports : Maltodextrine de blé  
Additifs : /

#### **CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES**

Solubilité dans l'eau : Oui  
Liposolubilité : Non  
Degré alcoolique : 0% vol.  
Point éclair (coupe fermée) : /  
Stabilité à la lumière : Bonne  
Stabilité à la chaleur : Bonne  
Stabilité au pH : Bonne entre 3.5 et 8.0

#### **DONNEES REGLEMENTAIRES**

Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.  
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.  
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence

#### **CONDITIONNEMENT - STOCKAGE**

DDM : 12 mois  
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).  
Remarque complémentaire : Ce caramel colorant peut durcir en cas de stockage en atmosphère humide.

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.